

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 03/02/2021

CTX - Délégation de signature en matière contentieuse et gracieuse (décret n° 2013-443 du 30 mai 2013 relatif aux règles de compétence et de délégation de signature applicables au traitement des réclamations contentieuses et des demandes à titre gracieux présentées par les contribuables)

Séries / Divisions :

CTX - DG ; CTX - DRO ; CTX - GCX ; CTX - PREA ; ANNX

Texte :

La présente publication intègre diverses actualisations des commentaires relatifs aux règles de compétence des agents statuant en matière contentieuse et gracieuse ([code général des impôts \(CGI\), annexe II, article 408, CGI, annexe IV, article 214](#)).

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-CTX-DG-10-20-20](#) : CTX - Contentieux de l'assiette de l'impôt - Domaine de la juridiction gracieuse

[BOI-CTX-PREA-10-80](#) : CTX - Contentieux de l'assiette de l'impôt - Procédure préalable devant le service - Règles applicables à l'ensemble des réclamations - Décisions prises sur les réclamations

[BOI-CTX-PREA-10-90](#) : CTX - Contentieux de l'assiette de l'impôt - Procédure préalable devant le service - Règles générales applicables à l'ensemble des déclarations - Délégation de signature

[BOI-CTX-DRO](#) : CTX - Dégrèvements ou restitutions d'office

[BOI-CTX-DRO-30](#) : CTX - Dégrèvements ou restitutions d'office - Procédure et décisions de dégrèvements ou restitutions d'office

[BOI-CTX-GCX-10-30-20](#) : CTX - La juridiction gracieuse - Demandes gracieuses de transaction, modération ou remise - Instruction des demandes gracieuses présentées par les contribuables - Agents chargés de l'instruction des demandes gracieuses

[BOI-CTX-GCX-10-40](#) : CTX - La juridiction gracieuse - Décisions prises sur les demandes gracieuses

[BOI-CTX-GCX-10-40-10](#) : CTX - La juridiction gracieuse - Autorité compétente pour statuer sur les demandes gracieuses

[BOI-CTX-GCX-10-40-20](#) : CTX - La juridiction gracieuse - Demandes gracieuses de transaction, modération ou remise - Délégation de signature

[BOI-CTX-GCX-30](#) : CTX - La juridiction gracieuse - Demandes gracieuses des tiers mis en cause

[BOI-ANNX-000285](#) : Décision pour la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal

[BOI-ANNX-000286](#) : Décision pour la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal pouvant être accordées par le directeur chargé de la direction des grandes entreprises

Signataire des documents liés :

Olivier Lefoulon, chef du bureau expertise juridique